

Mise à disposition des ordinateurs portables pour les 6^è et entrants non dotés (élèves de 5^è/4^è/3^è et nouveaux enseignants)

La distribution aura lieu le vendredi 17 novembre entre 16h45 et 19h au Collège.

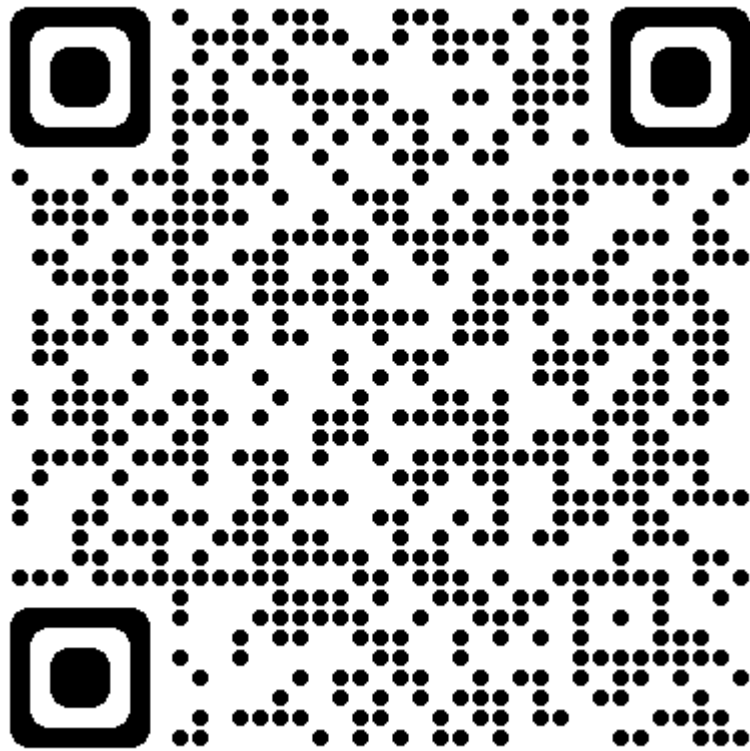
La remise ne se fera qu'aux responsables ou aux personnes majeures ayant procuration des parents.

Les parents devront présenter le carnet de correspondance de l'élève et une pièce d'identité, le cas échéant une procuration. Les enfants seuls ne pourront retirer l'ordinateur.

1. Il est nécessaire d'activer son compte parent sur l'ENT.
2. La page d'accueil vous orientera vers un formulaire de consentement pour obtenir votre téléphone et

email, où sera envoyé la convention de prêt de l'ordinateur.

3. Voici un QR code qui pointe vers le formulaire de consentement



Cette convention proviendra de l'adresse

dse@eumail.docusign.net et vous devrez la signer en ligne pour récupérer l'ordinateur.

Des flyers et formulaires de procuration seront distribués dès lundi 25/09 à vos enfants.

Pensez à les leur réclamer.

Précisions

- └
- └ L'équipement est prêté à l'élève à titre individuel et nominatif pendant toute sa scolarité au collège;
- └ A la fin de la 3^e, l'équipement sera cédé

gratuitement au collégien qui en deviendra propriétaire;

→ Il appartient au responsable légal ou à l'enseignant de contacter son assurance afin de s'informer du niveau de couverture du matériel, dès la mise à disposition;

→ En cas de casse, non couverte par la garantie, de vol ou de perte, il convient de solliciter la prise en charge des frais de réparation ou du remplacement du matériel auprès de son assurance responsabilité civile;

→ Il peut être fait appel à la responsabilité financière de l'enseignant ou de l'élève en cas de manquement grave ou de sinistres répétés.